PRESANSE

Représentant légal de la structure (attention : vérifier le mandat du Président ou du représentant. Certains statuts nécessitent, par exemple, un mandat spécifique pour une action en Justice).

10, rue de la Rosière 75015 PARIS

Madame, Monsieur le Procureur de la République

Tribunal Judiciaire de Paris

Parvis du Tribunal

75017 PARIS

LR/AR (conseillée, même si une lettre simple est possible)

Objet : dépôt de plainte

Madame, Monsieur le Procureur de la République,

J’ai l’honneur de m’adresser à vous en ma qualité de Président de PRESANSE qui représente les SPSTI, Services de Santé et de Prévention Interentreprises, association à but non lucratif, représentative de ces Services et qui en regroupe ainsi 162 sur tout le territoire national.

Certains de nos adhérents nous ont alertés après avoir vu leurs propres adhérents démarchés par une structure dénommée MEDISPACE ; laquelle leur propose des visites médicales à distance, *via* ce qui est présenté comme un service de santé au travail dénommé GST.

On précisera que les SPSTI que je représente, sont des associations dite loi 1901, ayant pour mission d’éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail et sont organisées par les employeurs en application de l’article L 4622-1 du code du travail.

Financées par les employeurs qui adhèrent, afin de remplir leur obligation en matière de prévention du risque professionnel, l’article L4622-6-1 du même code, leur impose un agrément de la DREETS pour approuver leur fonctionnement et leur conformité au régime juridique détaillé qui les régit.

Les adhérents de ces Services, ainsi démarchés, ont reçu deux éléments écrits datant de 2019, l’un étant une notification de la DREETS des délais règlementaires d’acceptation tacite d’une demande d’agrément sur recours et l’autre une « auto-attestation » d’agrément de la part de Monsieur Patrick AUGUSTIN en sa qualité de président du GST.

Or, il apparaît que cette structure n’est nullement référencée sur la liste officielle recensant les Services dument agréés.

<https://idf.drieets.gouv.fr/Les-services-de-sante-au-travail-interentreprises-agrees-par-la-Drieets>

Cette situation nous fait craindre l’existence d’un faux et l’utilisation d’un faux.

(ajouter tout autre élément factuel, identifier quels interlocuteurs pourraient répondre au Parquet, etc…)

Je vous précise que cet état a alimenté le départ de plusieurs adhérents de Services agréés, démissionnant au profit du GST, ce qui pourrait mettre des employeurs en situation irrégulière et priver les salariés à suivre d’une structure dont le fonctionnement est approuvé par la Tutelle, ce en infraction avec les règles du code du travail et celles du code pénal.

Dans l’attente des suites que vous donnerez à ce courrier, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur le Procureur de la République, l’expression de ma plus haute considération.

Commune, date,

Signature

P.J

Copie de la CNI

Copie du PV ou des statuts

Copie des pièces susceptibles d’être produites